

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2021/020

SEANCE DU 17 JUIN 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

**Date de la Convocation**

10.06.2021

**Date d'Affichage**

25.06.2021

**Objet de la Délibération**

Présentation et débat du projet  
d'aménagement et de développement  
durable du Plan Local d'Urbanisme  
Intercommunal en présence d'un  
technicien de la CCGT

L' an deux mille vingt et un, le dix-sept juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

**Présents** : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, LOUBEAU, MARC, RANCHET, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, VITRICE, SARICA.

**Absents** :

Mme GARCIA procuration à Mme MAZAUDIER  
Mr SUC procuration à Mme DASSENOY  
Mme RECH procuration Mme FIERLEJ  
Mme EVEN procuration Mme PADRA  
Mr DOLAGBENU procuration à Mme DEGEILH  
Mme MONFRAIX procuration à Mr SARICA  
Mr CHONG KEE procuration à Mme VITRICE  
Mme SANDOVAL procuration à Mme VITRICE

**Secrétaire** : Mr Aïta

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-11 et suivants relatifs à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme ;

VU le transfert de la compétence en matière de PLU à la Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine ;

VU la délibération n°24022016-03a du 24 Février 2016 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire communautaire ;

CONSIDERANT le projet de PADD du futur PLUI soumis à débat,

CONSIDERANT les échanges en séance,

Le Conseil Municipal :

- **a débattu** des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables proposées dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- **prend acte** de la tenue du débat.

- **précise** que le présent procès-verbal sera transmis à la Gascogne Toulousaine afin que les observations et contributions émises par les élus sur ce document soient prises en compte.

Ainsi fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,  
M. le Maire,  
**Christophe Tountevich**

